

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

Les présentes Conditions Générales Spécifiques s'appliquent aux ventes de bornes de recharge électriques, fixes ou mobiles (désignées ci-après le "Produit) vendues par SCANIA FRANCE, conçues et fabriquées par des fournisseurs sélectionnés par SCANIA FRANCE (désignés ci-après le "Fabricant").

Les présentes Conditions Générales Spécifiques précisent les droits et obligations des Parties stipulées dans les Conditions Générales - Stipulations communes conformément à l'article 1 de ces dernières – Définition, sous le terme « Contrat ».

Le Client reconnaît et accepte l'ensemble des Conditions Générales et Conditions Générales Spécifiques ainsi qu'il est stipulé à l'article 2 des Conditions Générales – Stipulations communes.

1. Commandes

1. L'Offre de SCANIA France comprend les éléments essentiels du Contrat envisagé, notamment les caractéristiques du produit présenté au Client selon son besoin exprimé de manière exhaustive et le prix des produits proposés. Elle est valable seulement pour la durée qui y figure. A défaut de durée de validité stipulée, elle peut être rétractée par SCANIA France à tout moment. Dans tous les cas, l'Offre devient caduque au plus tard 30 jours calendaires après son émission.

2. A compter de l'acceptation de l'Offre par le Client, la commande devient ferme et définitive. Le versement d'un acompte à la commande n'implique nullement pour le Client la faculté de se dédire moyennant l'abandon pur et simple de cet acompte.

Cependant, si le Client souhaite renoncer à sa commande après son acceptation par SCANIA FRANCE et avant la livraison, cette dernière aura la faculté soit (i) d'exiger du Client qu'il prenne livraison du Produit commandé et qu'il en acquitte le prix, soit (ii) de considérer la commande comme résiliée par le Client, auquel cas SCANIA FRANCE peut conserver l'acompte versé ou exigible et exiger le versement d'une pénalité de 20 % du prix total TTC du Produit, sans préjudice de tous autres droits et indemnités qui peuvent être réclamés par SCANIA FRANCE.

Le changement de réglementation ou de législation entre la date d'acceptation de l'Offre et la date de livraison du Produit ne peut être cause d'annulation de la commande par le Client.

3. Le Fabricant et SCANIA FRANCE peuvent à tout moment modifier leur catalogue pour y apporter, sans altération de qualité, des modifications liées à l'évolution de la technique. Il n'en résulte cependant aucune majoration de prix hors taxes, sauf en cas de (i) modification technique imposée par les pouvoirs publics (ii) ou de changement de gamme du Fabricant, intervenus postérieurement à la commande.

En cas de modifications apportées telles que mentionnées ci-dessus, le Client ne peut pas s'en prévaloir pour annuler sa commande.

Si un modèle de Produit vient à être supprimé, et si le Client ne désire pas porter son choix sur un autre modèle, il a la faculté d'annuler sa commande. Dans un tel cas, les acomptes déjà versés par le Client lui sont remboursés, sans autre indemnité.

4. Si SCANIA FRANCE est dans l'incapacité de fournir le Produit en raison d'une cause lui étant étrangère, elle est fondée à annuler la commande et procède alors au remboursement des acomptes versés.

2. Caractéristiques du Produit

1. Le Produit et l'ensemble de ses caractéristiques sont décrits dans la Fiche Technique du Produit accompagnant l'Offre de SCANIA FRANCE. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du contenu de l'Offre et de la Fiche Technique du Produit ainsi que des implications associées aux caractéristiques techniques du Produit.

2.. Les éventuelles photographies du Produit présentées dans l'Offre sont une illustration et ont une valeur indicative, non contractuelle. Seules les caractéristiques techniques détaillées dans la Fiche Technique du Produit ont une valeur contractuelle.

3. Ne constituent pas un motif de résiliation de la commande, les modifications liées à l'évolution de la technique décrites à l'article 1.3 que le Fabricant peut apporter au Produit entre la date de la commande et celle de la livraison.

4. SCANIA FRANCE s'engage à ce que les Produits proposés lors de l'émission de l'Offre soient compatibles avec les Véhicules neufs vendus par SCANIA France. SCANIA FRANCE ne garantit pas l'interopérabilité du Produit avec les véhicules d'autres marques.

3. Installation électrique du Client

1. Achat d'une borne de recharge mobile:

L'utilisation du Produit nécessite une installation électrique adaptée. Les prérequis de l'installation électrique dont doit disposer le Client sont détaillés dans la fiche de données « Prérequis de l'installation électrique » fournie au Client lors de la transmission de l'Offre. Le Client fait son affaire personnelle de la conformité de son installation électrique et ne pourra engager la responsabilité de SCANIA FRANCE en cas de dysfonctionnement du Produit liée à une installation électrique non-conforme.

2. Achat d'une borne de recharge fixe:

Si dans le cadre de la fourniture du Produit, le Client sollicite également la réalisation de travaux permettant l'installation du Produit auprès de SCANIA FRANCE, alors les stipulations des Conditions Générales Spécifiques Installation Bornes de recharge s'appliquent.

4. Acompte

1. Un acompte égal à 30% du prix TTC est versé par le Client à SCANIA FRANCE pour la commande d'un Produit.

2. Le versement de l'acompte intervient le jour de la commande.

5. Paiement

Sauf convention expresse contraire, le prix du Produit est exigible au plus tard au jour de la livraison. Tout autre condition de règlement ne peut être prise en compte que si elle a été acceptée, par écrit par SCANIA FRANCE lors de la commande.

6. Délai de livraison

1. En raison des circonstances pouvant influencer sur la production des Produits par le Fabricant, ainsi que sur leur mise à disposition par le Fabricant à SCANIA FRANCE, le délai de livraison indiqué sur l'Offre n'est donné qu'à titre indicatif. Il court à compter de date de l'acceptation de l'Offre par le Client et du règlement de l'acompte par le Client.

2. Cependant, si le délai de livraison indicatif est dépassé de trois mois, le Client a la faculté de mettre en demeure SCANIA FRANCE d'avoir à livrer le Produit dans un délai raisonnable, ne pouvant être inférieur à quinze jours. La réception de cette mise en demeure constitue le point de départ du retard de livraison. Dans l'hypothèse où la mise en demeure est restée sans réponse dans le délai raisonnable fixé par le Client, il est en droit d'annuler la commande. Dans ce cas, SCANIA FRANCE restitue l'acompte versé, mais sans qu'aucune autre indemnité ne soit due au Client.

3. En cas de Force Majeure au sens de l'article 12 des Conditions Générales – Stipulations Communes ou de perturbations au sein de SCANIA FRANCE, du Fabricant ou de ses Fournisseurs empêchant momentanément SCANIA FRANCE de livrer le Produit dans le délai fixé, le délai de livraison est prorogé de la durée des perturbations dues à ces circonstances.

Au cas où ces perturbations provoquent un retard de plus de six mois dans l'exécution de la vente le Client peut résilier le Contrat. Cette résiliation entraîne pour SCANIA FRANCE l'obligation de restituer l'acompte versé, mais sans qu'aucune autre indemnité ne soit due au Client.

Constituent notamment des motifs légitimes susceptibles d'entraîner une suspension ou un arrêt de la livraison :

- Grèves, quelle qu'en soit leur nature
- Guerre civile
- Attentat
- Rupture d'approvisionnement énergétique
- Mobilisation
- Épidémie
- Pénurie de matières
- Incendie
- Accident de matériel ou tout autre cas analogue.

7. Réception & livraison

1. Si le Produit est commandé à la même occasion qu'un Véhicule neuf SCANIA :

Les stipulations applicables à la réception et la livraison du Produit seront celles applicables à la réception et la livraison du Véhicule neuf SCANIA.

2. Si le Produit est commandé indépendamment de tout Véhicule neuf SCANIA :

1. Sauf convention contraire expresse, le lieu de livraison est :

- Lorsque le Produit est une borne de recharge mobile : l'adresse de l'établissement SCANIA FRANCE stipulé dans l'Offre.

- Lorsque le Produit est une borne de recharge fixe : l'adresse du Client stipulé dans l'Offre.

2. Si le lieu de livraison est un établissement SCANIA France, le Client prend livraison du Produit commandé dans les 3 jours qui suivent l'envoi de l'avis de mise à disposition adressé par SCANIA FRANCE.

En cas d'impossibilité pour le Client de prendre livraison du Produit à la date initialement prévue, le Client peut reporter sans frais la prise de livraison en le notifiant par écrit à SCANIA FRANCE au plus tard avant la fin du délai de 3 jours.

Cette demande doit être motivée et ce report ne peut pas être supérieur à 20 jours à compter de la date initialement prévue et n'est possible qu'une seule fois.

A défaut de prise de livraison, SCANIA FRANCE met en demeure par tout moyen le Client de s'exécuter et de régler le solde du prix du Produit dans les 8 jours à compter de la date de la mise en demeure.

3. Passé ce délai, SCANIA FRANCE peut réclamer au Client des frais de conservation du Produit, c'est-à-dire les frais de gardiennage ainsi que tous les frais liés à la conservation du Produit, à moins qu'elle ne dispose du Produit en faveur d'un autre Client.

En toute hypothèse, la vente peut être résiliée de plein droit 8 jours calendaires après une mise en demeure d'enlever le Produit adressée par SCANIA FRANCE au Client et restée sans effet. Dans ce cas, les acomptes versés par le Client restent acquis à SCANIA FRANCE, sans préjudice de tous autres droits ou préjudices dont elle pourrait solliciter réparation.

La Clause pénale stipulée dans les Conditions Générales – Stipulations communes devient exigible.

Dans tous les cas, SCANIA FRANCE a toujours le droit d'exiger du Client qu'il prenne livraison du Produit et qu'il en acquitte le prix.

4. Lors de la livraison, le Client est tenu de vérifier l'état apparent du Produit. En cas de défaut apparent, il lui appartient de formuler les réserves correspondantes sur le document de livraison.

A défaut de réserves expressément émises par le Client comme indiqué ci-avant, les Produits délivrés par SCANIA FRANCE sont réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Aucune réclamation postérieure ne peut être valablement émise en cas de non-respect de ces formalités par le Client.

Le Produit livré est sous la responsabilité et la garde du Client, de ses préposés, employés ou agents mandatés par lui, dès l'instant où le document de livraison est signé.

8. Utilisation d'un adaptateur

Le Produit peut être livré avec un adaptateur (ex: 63A à 32A). Si le Client souhaite utiliser cet adaptateur, le Client devra adapter en conséquence la puissance de charge du Produit en modifiant les paramètres du Produit.

Le Client reconnaît avoir été informé que le temps de charge sera allongé en cas d'utilisation d'un adaptateur. Le Client est seul responsable du paramétrage de la puissance de charge du Produit et du temps de charge qui en découle. La responsabilité de SCANIA FRANCE ne peut en aucun cas être recherchée en cas de dommages résultants d'un mauvais paramétrage de la puissance de charge du Produit par le Client ou au titre de l'utilisation d'un adaptateur avec le Produit.

Conformément aux Conditions Générales – Stipulation Communes, sont expressément exclus l'indemnisation des dommages indirects et des dommages non-prévisibles, les frais d'immobilisation, ainsi que les frais liés au dépannage et les frais de Véhicule ou de Produit de remplacement exposés par le Client.

9. Utilisation de la borne

1. L'ensemble des consignes d'utilisation du Produit sont détaillées au sein du Manuel d'Utilisation du Fabricant transmis lors de l'Offre, ou à défaut fourni avec le Produit. Le Client s'engage à respecter le Manuel d'Utilisation. Le Fabricant pourra être amené à faire évoluer les informations contenues dans le Manuel d'Utilisation sans préavis. Il est du ressort du Client de vérifier qu'il dispose à tout moment de la dernière version du Manuel d'Utilisation. La responsabilité de SCANIA FRANCE ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de manquement du Client aux dispositions du Manuel d'Utilisation.

2. A la demande du Client, SCANIA FRANCE ou un des membres du réseau SCANIA en France pourra assurer une mise en main du Produit. Si le Produit est commandé à la même occasion qu'un Véhicule neuf SCANIA, la mise en main du Produit aura lieu lors de la mise en main du Véhicule neuf SCANIA. Lors de cette mise en main, il sera rappelé au Client les bonnes pratiques relatives à l'utilisation du Produit.

10. Utilisation d'un Logiciel de supervision

1. Un Logiciel de supervision désigne l'outil informatique permettant la gestion du Produit via la collecte et le traitement de Données Dynamiques. Les Données Dynamiques désigne les informations, obtenues en temps réel, relatives à l'utilisation et la disponibilité du Produit (notamment état de fonctionnement, disponibilité, charge, caractéristique, rapport de charge).

2. Si le Client utilise un Logiciel de supervision obtenu auprès d'un tiers :

- Scania France ne garantit pas l'interopérabilité entre le Produit et le Logiciel de supervision obtenu auprès d'un tiers.
- Un Logiciel de supervision peut proposer une passerelle vers des systèmes tiers, ce qui peut exposer le Logiciel de supervision et le Produit à des risques en terme de cybersécurité. En conséquence, le Client devra s'assurer que son utilisation du Logiciel de supervision tiers est conforme aux obligations des articles 16.4,16.5,16.6 des Conditions Générales– Stipulation Communes :

Il est rappelé que SCANIA FRANCE ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect à l'égard du Client consécutif à un incident de cybersécurité.

11. **Garanties et responsabilité contractuelle**

1. Garantie conventionnelle

Le Produit, objet du présent Contrat, est conventionnellement garanti par son Fabricant. Le contenu et l'étendue de cette garantie sont détaillés dans le document Garantie Fabricant fourni lors de l'émission de l'Offre par SCANIA FRANCE.

Sauf convention contraire expresse, SCANIA FRANCE n'accorde au Client aucune garantie conventionnelle supplémentaire sur le Produit.

2. Responsabilité contractuelle

Il est rappelé qu'aucune modification ne doit être apportée au Produit sans l'accord du Fabricant et de SCANIA FRANCE. Toute modification du Produit sans l'accord du Fabricant et de SCANIA FRANCE entraînera la perte du bénéfice de la garantie conventionnelle.

La responsabilité de SCANIA FRANCE ne peut en aucun cas être recherchée au titre de dommages liés à la modification du Produit.

Si le Client souhaite engager la responsabilité contractuelle de SCANIA FRANCE dans le cadre d'un différend relatif à un Produit, il est rappelé que les stipulations de l'article 9 des Conditions Générales-Stipulations Communes trouvent à s'appliquer.

12. **Conformité & Sécurité des Produits**

Il est rappelé que SCANIA FRANCE n'est que revendeur des Produits, mis sur le marché par le Fabricant. Seul le Fabricant s'engage à la conformité des Produits à la réglementation en vigueur. A ce titre, toute réclamation ou action de nature contentieuse relative à la conformité des Produits devra être dirigée à l'encontre du Fabricant.

SCANIA FRANCE s'engage exclusivement à livrer au Client un ou des Produits conformes au Contrat. SCANIA FRANCE n'accorde au Client aucune garantie quant aux performances techniques et aptitudes des Produits autres que celles qui sont éventuellement précisées dans la Documentation Contractuelle..

13. **Obligations de maintenance**

1. Si les préconisations du Fabricant l'exigent, le Client s'engage à respecter toutes obligations de maintenance du Produit

Le Client reconnaît avoir été informé que le manquement à ces obligations pourra entraîner la perte du bénéfice de la garantie conventionnelle accordée par le Fabricant du Produit.

2. **Option Pack Entretien** : Si le Client le souhaite, il peut souscrire auprès de SCANIA France un service d'entretien du Produit, fourni directement par SCANIA FRANCE ou par l'un de ses sous-traitants (désigné ci-après comme « Pack Entretien »).

Description du Service : Dans le cadre du Pack Entretien, SCANIA France assurera les prestations de main d'œuvre (hors pièces de rechange) nécessaires à l'entretien du Produit conformément aux préconisations du Fabricant.. Les préconisations du Fabricant sont susceptibles d'évoluer au cours du Contrat.

Exécution du service :

- SCANIA FRANCE s'engage à mettre en place une planification des opérations d'entretien nécessaire au Produit, objet du Pack Entretien.
- SCANIA FRANCE informera le Client des prochaines échéances des opérations d'entretien planifié . SCANIA FRANCE et le Client conviendront ensuite ensemble de la date d'intervention de SCANIA France ou de son sous-traitant sur le Produit situé au sein de l'établissement du Client.

- A la date convenue, le Client s'engage à mettre à disposition à autoriser l'accès au site où se trouve le Produit, objet du Pack Entretien, à SCANIA France ou à son sous-traitant pour lui permettre de réaliser les opérations d'entretien dans les meilleurs conditions.

Exclusion du Service : Le Client s'engage à n'apporter aucune modification au Produit sans l'accord de SCANIA FRANCE. Le Pack Entretien ne pourra être souscrit pour un Produit qui aurait fait l'objet d'une modification du Produit sans l'accord de SCANIA France. .

Prix : En contrepartie des prestations de services fournies, le Client s'engage à régler le prix forfaitaire indiqué dans l'Offre.

Prise d'effet et Durée : Le Pack Entretien prend effet à la date de mise à disposition ou d'installation du Produit. Il est souscrit pour la durée mentionnée dans l'Offre.

Résiliation : En complément des cas de résiliation mentionnées à l'article 8 des Conditions Générales – Stipulations Communes, le Pack Entretien sera résilié avec effet immédiat en cas de :

- Vol du Produit
- Destruction partielle ou totale du Produit
- Cession du Produit
- Utilisation non-conforme du Produit au manuel d'utilisation du Fabricant ou
- Modification du Produit sans l'accord du Fabricant ou de son installation

Dans l'un quelconque des cas ci-dessus, le Client est redevable à SCANIA France du paiement des factures à échéance. Toute échéance entamée est due par le Client.

Rappel – Article 22 des CGG : Tribunal compétent et Loi applicable

En cas de litige concernant l'exécution, l'interprétation et la formation du Contrat, ce dernier sera soumis au Tribunal de commerce d'Angers, tribunal situé dans le ressort du siège social de SCANIA FRANCE.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.